

## PARCS NATIONAUX DE FRANCE

### Conseil d'administration Séance du 26 novembre 2014

Délibération n°2014 - 12 / CA

#### **Avis sur le dossier de demande de prise en considération par le premier Ministre du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne**

Vu le dossier présenté par le GIP du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, élaboré sur les bases de la feuille de route qui lui a été adressée par le ministère de tutelle, dossier faisant l'objet jusqu'au début du mois de décembre d'une large consultation de partenaires, première étape des consultations locales et nationales en vue de la prise de position du Premier Ministre,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Souligne le très important travail mené par le GIP du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, avec la mobilisation de ses partenaires du territoire, pour élaborer ce dossier support de la demande de prise en considération du projet de Parc national par le premier Ministre ;
- Salue la mobilisation et la motivation des acteurs du GIP autour de ce nouveau dossier, ambitieux et charpenté, tant en termes de zonages pour l'enveloppe d'étude du coeur ou le projet de réserve intégrale, que pour les axes de développement durable du territoire ;
- Se félicite que ce projet pour la création d'un nouveau parc national traduise une dynamique collective positive pour l'élargissement de la famille des parcs nationaux, et un enrichissement du concept de parc national par l'approche originale de ce nouveau parc forestier feuillu de plaine ;
- Conscient du contexte particulier de ce territoire et des spécificités de son patrimoine, de ses enjeux et de ses usages locaux, rappelle que l'essence même d'un parc national se traduit par une ambition forte de protection d'un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, déclinant les enjeux fondamentaux communs à l'ensemble des parcs nationaux, tels que figurant dans l'arrêté ministériel du 23 février 2007 pris en application de la loi de 2006 réformant la politique des parcs nationaux français ;
- Emet sur ces bases un avis favorable à la poursuite du projet et à sa prise en considération par le Premier Ministre.

Fait à Levallois-Perret, le 26 novembre 2014

Le président  
du Conseil d'administration,

Ferdy LOUISY



Le directeur,

Michel SOMMIER

